

Le 26 mars 2004

Calin Rovinescu  
Vice-président général et chef de la restructuration  
Air Canada  
Centre Air Canada  
C.P. 14000, Succ. Aéroport  
Dorval (Québec) H4Y 1H4

Objet : Régimes de retraite d'Air Canada

Monsieur,

Le 10 mars, je me suis entretenu avec vous de questions à résoudre à l'égard de la capitalisation de vos régimes de retraite, notamment de la nécessité de modifier le calendrier des versements pour réduire le déficit de façon adéquate. Au terme de cet entretien, le BSIF a été informé qu'il recevrait ce nouveau calendrier d'ici la fin de la semaine ou au début de la semaine suivante. À ce jour, le BSIF n'a encore rien reçu.

Le 20 février 2004, le BSIF rencontrait des représentants d'Air Canada, des syndicats, des bénéficiaires et de la société Trinity Time Investments Limited (« Trinity ») ainsi que le surveillant pour discuter de la proposition qu'Air Canada lui avait présentée le 18 février. Alors que le BSIF avait déjà stipulé, par voie de principes, que la proposition devait être formulée de façon à lui permettre de recommander l'assouplissement des règles de capitalisation, la proposition présentée le 18 février n'était pas conforme à ces principes. Outre la capitalisation inadéquate, cette proposition laissait deux grandes questions en suspens : la fiducie présumée et l'instauration d'un processus visant à faire en sorte que les bénéficiaires des régimes de retraite soient renseignés et représentés comme il se doit. Les travaux à l'égard de ce processus se poursuivent et nous croyons que ce dossier est sur la bonne voie.

Peu après le 20 février, nous avons également rencontré des représentants de GE Capital et de Trinity pour discuter de ces questions. À la suite de ces rencontres, le BSIF, a tenté, par l'entremise de ses conseillers financiers, Stonecrest Capital, de poursuivre les entretiens à ce sujet et a même proposé une solution à la question de la fiducie présumée qui aurait donné suite aux préoccupations dont Trinity et GE lui ont fait part lors de ces entretiens, solution qui prévoyait également une certaine mesure de protection des participants en cas d'événement défavorable.

Ce sont là des questions importantes qui ne sauraient être reléguées au bas de la liste des mesures à prendre aux termes de la LACC. Comme toujours, le BSIF est disposé à discuter des points en suspens avec Air Canada, Trinity et tous les intéressés aux régimes de retraite dont il est question dans la présente.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le surintendant

Nicholas Le Pan

c.c. Murray McDonald  
Trinity Time Investments Limited  
Intéressés